

# Mercedes-Benz DrivingSafetyTraining

## Conditions de participation

1. L'organisateur est Test & Training tcs avec ses centres de sécurité routière de Hinwil, Stockental et Cazis (ci-après tcs).
2. Les participants au stage de sécurité de conduite (DrivingSafetyTraining), titulaires d'un permis de conduire valable, doivent être en possession d'une attestation écrite de Mercedes-Benz Suisse SA (ci-après MBCH).
3. **Couverture d'assurance**
  - Les participants conduisent à leurs propres risques.
  - Durant le stage de conduite, il est indispensable de respecter les directives des instructeurs. En cas de violation de cette clause, la prestation d'assurance est annulée.
  - La taxe de cours inclut une assurance casco complète.
  - Si le participant dispose de sa propre assurance casco partielle, celle incluse dans le stage compte de manière subsidiaire.
  - L'assurance couvre les sinistres sur le site du tcs ainsi que pour les courses à l'extérieur organisées et suivies par les instructeurs du tcs.

### Assurance casco, sommes assurées et franchises

Couverture	Somme maximale assurée* (* = somme du sinistre)	Franchise	Prime par véhicule/stage
- Couverture de base	CHF 100'000	CHF 1'000	<b>incluse au tarif du cours</b>
- Extension couverture de base	CHF 250'000	CHF 2'000	supplément de CHF 40 *
- Couverture individuelle	CHF 250'001 à CHF 500'000	CHF 2'000	supplément de CHF 60 *
	CHF 500'001 à CHF 750'000	CHF 2'000	supplément de CHF 80 *
	CHF 750'001 à CHF 1'500'000	CHF 2'000	supplément de CHF 160 *

\* à solliciter et à conclure par le participant auprès du tcs.

Des informations détaillées sur la couverture d'assurance figurent dans le prospectus du tcs „Information sur la protection d'assurance durant le stage de conduite“ ou sur notre site Internet sous [www.mercedes-benz.ch/formationcontinue](http://www.mercedes-benz.ch/formationcontinue). Le prospectus intègre aussi le formulaire de demande „Augmentation de la somme d'assurance“.

4. Si un participant annule son inscription, le montant suivi est réputé dû:
  - 30 à 8 jours avant la date: 50 % de la taxe de cours \*\*
  - 7 à 0 jour(s) avant la date: 100 % de la taxe de cours \*\*\*\* Si un bon est utilisé pour le paiement, celui-ci est annulé sans possibilité de remplacement.
5. Des conducteurs de remplacement peuvent être acceptés à courte terme; mais les intéressés doivent s'inscrire au préalable au 044 755 86 18 (interlocutrice chez MBCH: Liliane Rusterholz Allenspach, atteignable le mardi et le vendredi).
6. MBCH se réserve le droit de décaler ou d'annuler un stage pour d'impérieux motifs. Dans un tel cas, la taxe de participation est remboursée. Le participant ne peut faire valoir d'autres prétentions.
7. Les participants autorisent MBCH à conserver et à traiter les données prélevées dans le cadre du DrivingSafetyTraining, pour autant que celles-ci soient nécessaires à la réalisation de la manifestation. MBCH s'en tient à la loi suisse sur la protection des données et traite par ailleurs les données des participants de manière strictement confidentielle.
8. Pour autant qu'elles ne soient pas déjà mentionnées dans celles du MBCH DrivingSafetyTraining, les conditions de participation du tcs sont en vigueur. Dans le cas de contenus contradictoires, les conditions de participation du tcs font autorité.
9. Pour autant que cela soit admissible du point de vue légal, c'est le tribunal de Schlieren qui est responsable en cas de litiges.